

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Ville de
Valenciennes

En vue de continuer à simplifier vos démarches de demande de carte nationale d'identité et de limiter le temps d'attente, un télé-service "Pré-demande" permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser un formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Ce télé-service est désormais accessible à tous.

COMMENT FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE ?

Rendez-vous sur le site <https://www.ants.fr>

COMMENT CELA SE PASSE EN MAIRIE ?

Une fois la prédemande en ligne effectuée :

- ▷ Apporter la prédemande imprimée (ou le numéro de "Pré demande") qui nous est indispensable,
- ▷ Le QR code du timbre dématérialisé, si vous n'avez pas imprimé le récapitulatif de votre prédemande, un imprimé est à votre disposition si le cas se présente.
- ▷ Ainsi que les pièces justificatives nécessaires à la constitution du dossier.
- ▷ Nous pouvons alors rappeler la prédemande dans le système informatique grâce au numéro ou QR code présent sur le récapitulatif.
- ▷ L'agent vérifie les autres pièces de votre dossier et procède au recueil de vos empreintes (pour les majeurs et les mineurs de + de 12 ans)

A la fin de l'enregistrement de votre demande, il vous est délivré un récépissé de demande de titre sur lequel figure le numéro de demande de CNI :

- ▷ Vous pouvez suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne sur le site de l'ANTS.
- ▷ Le récépissé de demande sera à représenter lors du retrait accompagné de l'ancienne CNI (sauf en cas de perte ou de vol).
- ▷ Pour le retrait de vos titres d'identité, prendre rendez-vous sur le site www.valenciennes.fr



La pré-demande ne constitue pas une demande officielle de carte nationale d'identité. Celle-ci devra toujours être validée en mairie.

A QUOI SERT UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?

La carte d'identité française est appelée carte nationale d'identité sécurisée (car elle est infalsifiable) ou carte nationale d'identité plastifiée par opposition aux anciennes cartes d'identité cartonnées.

La possession d'une carte d'identité n'est pas obligatoire mais pour certaines démarches, il est nécessaire de justifier de son identité.

Si vous n'avez aucun titre d'identité, vous risquez donc d'être confronté à des difficultés.

Il s'agit, par exemple, des situations suivantes :

- ▷ **passer un examen ou un concours**
- ▷ **s'inscrire à Pôle emploi**
- ▷ **s'inscrire sur les listes électorales et voter aux élections**
- ▷ **effectuer des opérations bancaires (paiement par chèque, retrait au guichet de votre banque)**
- ▷ **voyager à l'étranger...**

VOS DEMANDES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, (comme c'est le cas à l'état civil de la ville de Valenciennes), vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance, hormis en cas de perte ou de vol.

Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.

Pour le savoir connectez-vous au site :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>



La carte d'identité d'une personne majeure est valable : **10 ans.**

La carte d'identité d'un enfant mineur est valable : **10 ans.**

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place (Préfecture du Nord) et ne peut donc pas être délivrée immédiatement, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Modifier l'adresse de sa carte d'identité n'est pas obligatoire.

Si vous voulez néanmoins que votre nouvelle adresse figure sur votre carte d'identité, vous devez faire une demande de renouvellement.

En effet, la carte étant plastifiée, il n'est pas possible d'y inscrire une nouvelle adresse.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR MAJEUR

(Validité 10 ans)

Accueil de l'Hôtel de Ville : 03.27.22.59.00
Service accueil et démarches citoyennes : 03.27.22.59.53

du lundi > vendredi
& samedi matin uniquement sur rendez-vous

PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant. Pour les personnes sous tutelle : Jugement de tutelle + C.N.I. du représentant légal.	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de Naissance de - de 3 mois obligatoire.		X	
Livret de famille + copie (si utilisation du nom d'époux (se))	X	X	X
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois			X
25 € en timbres fiscaux dématérialisés. L'achat d'un timbre fiscal électronique est possible depuis le site internet : https://timbres.impots.gouv.fr ou chez les buralistes			X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie de la C.N.I. perdue si possible.			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie de la C.N.I. volée si possible			X
Impératif : connaître les noms, prénoms, date et lieux de naissance de ses parents	X	X	X

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR
AU DÉPÔT ET AU RETRAIT**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR MINEUR

(Validité 10 ans)

Accueil de l'Hôtel de Ville : 03.27.22.59.00

Service accueil et démarches citoyennes : 03.27.22.59.53

du lundi > vendredi

& samedi matin

uniquement sur rendez-vous

PIÈCES À FOURNIR

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT

PERTE OU VOL

2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)

X

X

X

Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant.

X

X

X

Pour les personnes sous tutelle : Jugement de tutelle + C.N.I. du représentant légal.

Livret de famille + copie, pièce d'identité du représentant légal (présent au dépôt du dossier)

X

X

X

Parents divorcés : dernier jugement de divorce (Convention Définitive) + autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI

X

X

X

Parents séparés : autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI

X

X

X

En cas de garde alternée : autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI + justificatif de domicile original de - 6 mois des 2 parents

X

X

X

Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois

X

25 € en timbres fiscaux dématérialisés. L'achat d'un timbre fiscal électronique est possible depuis le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez les buralistes

X

Déclaration de perte

La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie de la CNI perdue si possible.

X

Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie de la C.N.I. volée si possible

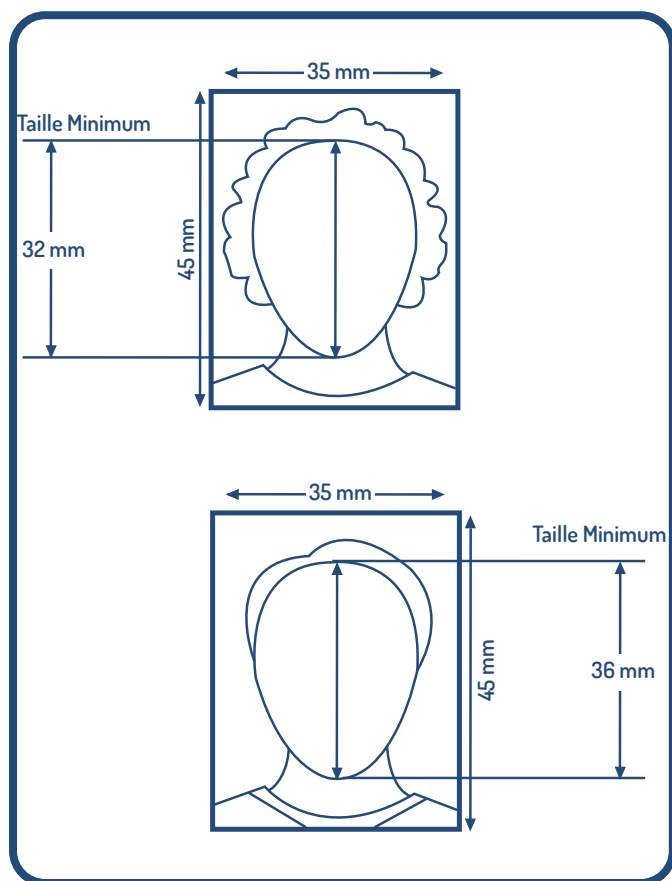
X

POUR LES ENFANTS DE 0 A 11 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT (CONNAÎTRE LA TAILLE DE L'ENFANT)

POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 12 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT



PHOTOS D'IDENTITÉ

2 photographies d'identité récentes (moins de 6 mois), en couleur, différentes des autres pièces d'identité, format 3,5 cm x 4,5 cm, non autocollantes, non scannérisées, de face, tête nue (pas de bandeau, pas de barrettes, pas de serre-tête visibles) y compris pour les jeunes enfants, visage et cou dégagés, sans surbrillance et sans expression (bouche complètement fermée, ne pas voir les dents).

Porteurs de lunettes: pas de verres teintés, ni de reflets.

Les photos de classe ne sont pas acceptées.

PEUT-ON VOYAGER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS ?

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

CONDITION DE PROLONGATION AUTOMATIQUE

date de délivrance	date d'expiration visible sur le titre	nouvelle date d'expiration	Condition liée à l'âge
2004	2014	2019	être né avant 1986
2005	2015	2020	être né avant 1987
2006	2016	2021	être né avant 1988
2007	2017	2022	être né avant 1989
2008	2018	2023	être né avant 1990
2009	2019	2024	être né avant 1991
2010	2020	2025	être né avant 1992
2011	2021	2026	être né avant 1993
2012	2022	2027	être né avant 1994
2013	2023	2028	être né avant 1995

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

03 27 22 59 00

SERVICE ACCUEIL ET DÉMARCHES CITOYENNES

03 27 22 59 53

Uniquement sur rendez-vous
du LUNDI au VENDREDI
ainsi que le SAMEDI matin (sauf en août)

Sur notre site : www.valenciennes.fr
Démarches en ligne, et suivre les instructions.

Après du service : 03.27.22.59.00 ou le 03.27.22.59.53



Lors de la prise de rendez-vous, veuillez indiquer le nombre exact de demandes.
Seront reçus uniquement les personnes ayant rendez-vous.

Exemple :
Monsieur Dupont a pris rendez-vous pour 1 personne.
Il est accompagné de ses 2 enfants.
Seul le rendez-vous de Monsieur Dupont sera honoré.

Une confirmation de rendez-vous parviendra par le biais d'un mail et/ou d'un SMS.

www.valenciennes.fr

4.1.2.2.2/GP/OIYO3

FÉVRIER 2023